



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 3 mars 2020

Présents :

Réprésentés:

Invités présents:

1. Présentation du rapport moral 2019 par Roland Havas, secrétaire général.

Le rapport moral, discuté et amendé par les administrateurs, est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur la situation de Marie-Agnès Lange-Krouri.

Jacques Angelergues, responsable, avec Annick Sitbon, du personnel, expose la situation créée par l'arrêt maladie prolongé de Madame Lange-Krouri et son remplacement par Aude Galland. Il attire l'attention des administrateurs sur les coûts engendrés par la situation actuelle, correspondant à des charges sociales pour un montant de 18000 euros. Cette situation est également pénalisante pour Aude Galland, qui est toujours en CDD. Elle est donc susceptible de trouver un autre emploi, ce qui serait pénalisant pour la SPP, étant données ses grandes qualités.

Les derniers contacts avec Madame Lange-Krouri font penser qu'elle n'est pas, actuellement, dans une perspective de négociation. Les conditions d'une rupture conventionnelle ne sont donc pas réunies actuellement. Nous devons donc envisager d'autres solutions, à savoir une modalité de licenciement. Un licenciement économique semble difficile à envisager, car, malgré les problèmes financiers liés à la diminution des cotisations, qui seraient faciles à prouver, le fonctionnement de l'association n'est pas vraiment impacté, grâce aux efforts consentis par tous. Nous pouvons, en revanche, envisager un licenciement lié à l'importance stratégique du poste de secrétariat de la Présidence et du Secrétariat général, l'absence de la secrétaire en charge de ce poste et les incertitudes liées à son remplacement aboutissant à une fragilisation de l'association.

3. Proposition de collaboration avec la faculté de psychologie de Ho Chi Minh Ville.

Brigitte Moise Durand expose la demande émanant de deux psychologues vietnamiens, qui enseignent à l'université, d'une collaboration avec la SPP pour des cours de Master en psychologie et de formation continue. La proposition comprend environ 100 heures dans l'année, divisées en trois sessions de 30 à 35 heures. L'université prendrait en charge les frais d'avion pour une seule personne et offrirait une ou deux chambres dans le campus. Les cours seraient préparés par des réunions Skype avec les deux psychologues qui s'occuperaient de la traduction.

Il est signalé que Erasmus plus prévoit aussi la rémunération des enseignants. On propose de mettre sur pied un groupe (commission ad hoc ?) qui serait chargé de

la préparation d'un programme. Les cours pourraient être faits en anglais, bien que les deux psychologues à l'origine du projet soient francophones.

4. Paiement à la FEP des cotisations pour les AeF. Vote.

La présidente expose la demande de la FEP du paiement de cette cotisation, la SPP étant une des trois sociétés qui ne s'acquitte pas de cette cotisation. Elle signale que les AeF pourraient bénéficier d'un tarif très avantageux pour les congrès annuels de la FEP.

Le CA vote à l'unanimité pour le paiement de cette cotisation.

5. Conférence annuelle de la FEP, Nice 2021.

La situation sanitaire a obligé la FEP de reporter son congrès annuel, qui devait se tenir à Vienne, à l'année prochaine, à Nice. Le thème du congrès et son programme scientifique ont été conservés.

La FEP demande, comme à l'accoutumée, un appui logistique au pays hôte du congrès. Martine Myquel et Florence Askenazy seraient d'accord pour donner un coup de main. En outre, la FEP demande la prise en charge du dîner des Présidents, traditionnellement assuré par le pays hôte et de garantir la somme de la réservation du dîner de gala. Il est décidé d'en discuter avec les trésoriers et de prévoir un plafond de dépenses (5000 à 7000 euros) pour le dîner des Présidents. Un consensus se crée pour refuser de garantir les dépenses concernant la soirée de gala.

6. Informations

- Report de la Conférence annuelle de la FEP

- Homologation par l'APSA d'un institut de formation qui effectue les formations à distance, y compris les analyses de formation (*remote training analysis*).

La présidente rappelle que lors du Congrès de l'API à Londres, la majorité des sociétés se sont prononcées contre la *training analysis* à distance. L'APSA, membre de l'API, dispose d'une indépendance totale par rapport à l'API quant à la formation. L'API se trouve donc dans une position extrêmement inconfortable, du fait qu'un certain nombre de membres de l'APSA ne seront pas membres de l'API. Selon Serge Frisch, le *link* de la SPP, Virginia Ungar, présidente de l'API, serait membre de l'institut en question. La présidente propose de discuter de cette situation avec les présidents de l'APF et de la SPRF et avec ceux des Sociétés européennes.

- Augmentation de la cotisation API

L'API demande une augmentation de la cotisation de 50 dollars, ce qui porte notre cotisation à 295 dollars. Il est signalé que les américains ne contribuent qu'à la hauteur de 160 dollars.

- Actualité sanitaire liée au Coronavirus. La question de la tenue du CPLF à Jérusalem est posée, avec ses retombées financières.

La séance est levée à 23h40